



imposition plus value

Par **moben**, le **24/01/2024** à **13:11**

bonjour

je cesse mon activité cause retraite étant en EI et j'ai un local commercial à sortir du bilan et à mettre en livraison à moi-même à sa valeur vénale. Je l'ai acquis il y a plus de 30 ans et il est presque entièrement amorti. Mon chiffre d'affaire est inférieur à 50000 €. La plus-value rentre-t-elle dans le cadre de l'exonération d'impôt et de prélèvements sociaux selon l'article 151 septies A, B pour sa totalité long terme et court terme ?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **24/01/2024** à **14:10**

Bonjour

Question à voir avec un expert comptable, il sera difficile de vous guider sur ce site consacré à l'information juridique.

Par **moben**, le **24/01/2024** à **14:15**

Désolé, je pensais que ma question portait sur la fiscalité et non sur la comptabilité

merci quand même

Par **Marck.ESP**, le **24/01/2024** à **14:35**

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6230-PGP.html/identifiant%3DBOI-BIC-PVMV-40-10-10-30->

Je comprends, mais en connaissance de cause, je sais que les experts comptables sont rompus à ce genre d'exercice..